MAIRIE DE VILLEGLY

Nombres de conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 14

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Domaine :

BUDGET PRINCIPAL 2026

Sous-domaine :

Ouverture de crédits

OBJET :

Décision modificative n°6

N° 67/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, et le 26 Octobre à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 20 Octobre 2026

Présents : Alain MARTY – Raymond BENOIT – Véronique MARCAILLOU - Jean MAURY – François DUVERT - Stéphane AZEMA – Joëlle LEVEJAC – Vanessa SALANDINI - Henri TUVERI – Patrick LEROY - Anne-Béatrice ALIBERT-BAILLY – Anne SAURY – Emma MONDON.

Absente excusée : Véronique BROUSSE.

Stéphane AZEMA a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que ce dernier a voté le Budget Primitif lors de la séance du **28 Avril 2026**.

Les prévisions inscrites au Budget Primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante qui vote des décisions modificatives

Il propose la création d'une nouvelle opération sur laquelle pourrait être rajouté des travaux et équipements au titre de la restauration du petit patrimoine communal et intitulée « Restauration du Petit patrimoine ».

Monsieur le Maire propose d'abonder ce programme par le versement du FPIC 2026 accordé par Carcassonne Agglo pour un montant de 29 393 €.

La présente décision modificative a pour objet le virement de crédits budgétaires.

DEPENSES		RECETTES	
Article – Chapitre - Opération	Montant	Article – Chapitre - Opération	Montant
2135 - 21 – 336 Restauration petit patrimoine	29 393 €	13251 – 13 – 336 Restauration petit patrimoine	29 393 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire est invité à délibérer afin de :

- **VOTER** la présente décision modificative et intégrer les crédits dans le budget de la commune.
- **DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme
Le Maire,
Alain MARTY

MAIRIE DE VILLEGLY (AUDE)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
011-211104260-20261026-20261026DEL67-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/10/2026